

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **7 octobre 2025, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon.

Présents : Madame Chantal Gagné, mairesse. M. Gérald Ruel, conseiller n° 1, Mme Karine Dostie, conseillère n° 2, Mme Marie-Noëlle Ouellet, conseillère n° 3, M. Michael Côté, conseiller n° 4, M. Alain Fradette, conseiller n° 5.

Absente : Mme Valérie Simard, conseillère n° 6.

Les membres présents forment le quorum ; la séance est présidée par Mme Chantal Gagné, mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Chantal Gagné, mairesse de la municipalité de Lac-au-Saumon., fait lecture de l'avis de convocation et mentionne que celui-ci a bien été reçu par tous les membres du conseil. Aucun autre point du jour ne pourra être ajouté à l'ordre du jour.

2025-10-119

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour rédigé ainsi, en laissant l'article « divers » ouvert :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 7 OCTOBRE 2025

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions réservée au public (10 minutes)
4. Mandat pour la réalisation de l'inspection du réseau eaux pluviales rue du Rosaire
5. Fin lettre d'entente poste de journalier annuel
6. Divers
7. Rapport des comités
8. Période de questions réservée au public (10 minutes)
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Aucune question n'est adressée au conseil.

2025-10-120

MANDAT POUR LA RÉALISATION DE L'INSPECTION DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES RUE DU ROSAIRE

CONSIDÉRANT la problématique actuelle décelée par nos services sur le réseau d'eaux pluviales de la rue du Rosaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'inspection rapide du réseau d'eaux pluviales de la rue du Rosaire, afin de définir l'origine du problème et d'y remédier;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement de la rue du Rosaire est prévu pour l'an 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise **Hydra-Spec** se trouve actuellement dans la région et qu'elle offre de procéder à cette inspection, moyennant un coût d'environ 20 000 \$ + taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie du même taux que celui offert aux autres municipalités de la région par **Hydra-Spec** dans le cadre d'un appel d'offres groupé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Karine Dostie, conseillère, et résolu unanimement, de mandater l'entreprise **Hydra-Spec**, afin qu'elle procède à l'inspection du réseau d'eaux pluviales de la rue du Rosaire, pour un montant d'environ 20 000 \$ + taxes.

ADOPTÉE

2025-10-121 FIN DE LA LETTRE D'ENTENTE 2021-001 – POSTE DE JOURNALIER ANNUEL

CONSIDÉRANT qu'une lettre d'entente existe entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, locale 1142 ;

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente avait pour objectif la rétention de madame Jisca Tremblay;

CONSIDÉRANT que la lettre engendre principalement de la frustration et du mécontentement auprès des employés ;

CONSIDÉRANT les balises occasionnées par la convention collective en lien avec la gestion des horaires et des garanties minimums exigées ;

CONSIDÉRANT que les horaires liés au poste dicté dans la lettre d'entente sont principalement tributaires de la météorologie et difficilement conjugables aux exigences de la convention collective ;

CONSIDÉRANT que gestion d'un poste de journalier annuel demande un surplus au niveau des ressources humaines et financières.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Noëlle Ouellet, conseillère, et résolu unanimement, de mettre fin à la lettre d'entente 2021-001 ayant pour objet un poste de journalier annuel.

ADOPTÉE

DIVERS

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Aucune question n'est adressée au conseil.

2025-10-122 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michael Côté, conseiller, et unanimement résolu d'approuver la levée de la séance, il est 21 h 16.

ADOPTÉE

*Je soussignée, Chantal Gagné, mairesse de la Municipalité de Lac-au-Saumon, approuve les résolutions adoptées lors de la **séance extraordinaire du mardi 7 octobre 2025**. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.*

Chantal Gagné, mairesse

**Cintia Fontaine,
Directrice générale, greffière-trésorière**